



Commune de
GOUVY

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal de Gouvy, conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population et toute personne intéressée que le Conseil communal, par délibération du 18 décembre, a approuvé le budget 2020 des exercices ordinaire et extraordinaire.

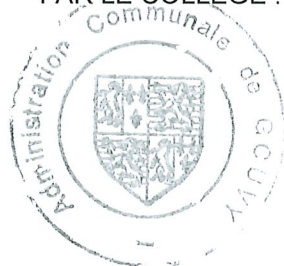
Le texte intégral peut être consulté au siège de l'Administration communale, maison communale, sise rue Bovigny, 59, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 12 heures.

GOUVY, le 14 janvier 2020

La Directrice générale,

Delphine NEVE

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,

Véronique LEONARD.

